



Règlement intérieur de l'association sportive des tricolores de Landrévarzec

Article 1 : Statut 14 de l'association

Le présent règlement intérieur intervient en application de l'article 14 des statuts de l'association sportive des Tricolores de Landrévarzec.

Article 2 : Engagement du Club

Les dirigeants de l'ASTL s'engagent à construire un club dont les principaux fils conducteurs sont : l'esprit de famille et la convivialité, la rigueur et l'engagement, le respect de chacun, la motivation et l'envie de gagner, la solidarité et la loyauté, l'esprit Fair-Play qui doit animer chacun dans la pratique du sport.

Ainsi pour que le club puisse fonctionner dans les meilleures conditions, il est important que tous les acteurs de la vie du club acceptent de se soumettre à quelques règles simples. Chaque membre de l'association s'engage à avoir une attitude de respect vis-à-vis du club, des éducateurs, des adversaires, des supporters, du corps arbitral et des dirigeants lors des décisions sportives, administratives ou disciplinaires.

Article 3 : Licence

Afin de pratiquer le football au sein du club, tout licencié de l'ASTL doit avoir :

- pris connaissance et signé le règlement intérieur du club (représentant légal pour les mineurs).
- acquitté le montant de la cotisation avant la date butoir précisé par le club (Fin août sénior et fin septembre chez les jeunes).
- passé la traditionnelle et obligatoire visite médicale si la demande de renouvellement du certificat médical est nécessaire

Article 4 : Le club, rôle de chacun

4.1 Le joueur :

Tout joueur adhère au club pour prendre plaisir à la pratique du football dans un bon état d'esprit et dans les règles élémentaires de la vie associative et sportive. Il est tenu de :

- participer aux entraînements et aux matchs en respectant les convocations.
- respecter les dirigeants, les arbitres, les adversaires, les spectateurs et ses équipiers.
- prévenir l'entraîneur au moins 48h à l'avance en cas d'empêchement (sauf cas particulier).
- accepter les décisions prises par les entraîneurs, éducateurs et dirigeants.

- respecter sa présence ou celle d'un partenaire dans l'équipe choisi par l'entraîneur, sans état d'âme pour le bien être du club
- bannir le langage inadapté à la pratique de ce sport (grossier, dévalorisant et discriminatoire)
- participer au maximum à la vie de l'association (tournois, réunions, festivités).
- respecter le matériel et les locaux de notre club ainsi que les locaux des autres clubs

L'esprit d'équipe et de convivialité engendré permettra ainsi d'aboutir à un esprit club.

4.2 L'entraîneur/ éducateur

Il a pour tâches la préparation à la pratique du football à tous les niveaux et sous tous ses aspects pour une bonne intégration dans le groupe : préparation physique, formation, entraînement technique et tactique, éducation morale et sociale du joueur.

Le rôle de l'entraîneur ou de l'éducateur :

- Choisi par le bureau pour ses compétences techniques et sa qualité humaine, il a toute autorité en matière de choix technique, tactique, pour la composition et la direction des équipes qu'il entraîne
- Il doit être par son comportement un exemple pour les joueurs qui sont sous son autorité.
- Il s'efforce d'être présent au minimum 15 minutes avant l'arrivée des licenciés afin de préparer les exercices pour les entraînements.
- Il fait en sorte de respecter et de faire respecter les locaux mis à sa disposition et de les rendre aussi propre que possible et de quitter les locaux en ayant pris soin de fermer tout ce qui a été ouvert.

4.3 Le Dirigeant

Il est partie prenante dans la gestion et la bonne marche du club, il doit faire respecter le règlement intérieur, maintenir et faire maintenir en permanence un bon esprit sportif.

Au cours des matchs et des entraînements, il épaulé l'entraîneur ou l'éducateur.

Il a toute autorité sur les joueurs pour faire appliquer les consignes de l'entraîneur ou de l'éducateur en son absence.

4.4 Les Parents (représentant légal pour les mineurs)

En inscrivant leur enfant dans le club, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu'ils doivent respecter et faire respecter par leur enfant. La sécurité des enfants passe par leur implication au sein du club. Les parents doivent :

- Accompagner leurs enfants sur les lieux des entraînements et des matchs. Avant de quitter leur enfant, ils s'assurent que l'encadrement est présent.
- Respecter les heures de début et de fin de séances d'entraînements et de matchs. Prévenir le dirigeant en cas d'absence ou de retard. En dehors des horaires fixés par les éducateurs, la responsabilité de l'ASTL n'est pas engagée.
- En cas de retard, préciser à l'enfant de les attendre dans l'enceinte du club.

- Pour les rencontres :

1. Tous les déplacements pour les rencontres à domicile ou à l'extérieur, se font sous la responsabilité des joueurs ou de leur tuteur. Idem pour les entraînements
2. En cas d'absence pour un match, prévenir le dirigeant 48h à l'avance (sauf cas particulier).

3. Ne pas intervenir dans la prise de décision des responsables ou dirigeants du club.

Article 5 : Les entraînements

La présence aux entraînements est fortement souhaitable.

Le joueur arrive 10 minutes avant le début officiel et doit être prêt pour l'heure fixée au préalable. Sa tenue doit être adaptée à la pratique de notre sport, crampons si besoin, protège-tibias, short, baskets, survêtements et affaires chaudes pendant la saison hivernale.

Sa tenue ne doit pas constituer un danger pour lui et ses camarades. Tout objet (montre, bague, boucles d'oreilles, bracelets, chaîne, piercing ...) est formellement interdit lors de la pratique du football.

S'il ne peut pas participer à l'entraînement, il est tenu d'en informer l'éducateur de sa catégorie.

En cas d'intempéries ou d'incertitudes sur le déroulement d'une rencontre, le joueur doit se renseigner auprès de son entraîneur.

Article 6 : les Matches

La présence régulière aux entraînements est nécessaire pour pouvoir participer aux matches.

Le joueur arrive à l'heure qui lui a été communiquée. Il doit avoir tout son matériel de footballeur

Sa tenue doit être adaptée à la pratique de notre sport et à l'identité de notre club.

Sa tenue ne doit pas constituer un danger pour lui et ses camarades. Tout objet (montre, bague, chaîne, piercing, boucles d'oreilles, bracelets...) est formellement interdit lors de la pratique du football.

Tout joueur doit respecter les décisions de l'arbitre sans aucune protestation et garder une attitude irréprochable, vis-à-vis des joueurs, des dirigeants, des spectateurs, des parents de l'équipe adverse et aussi de ses équipiers

Tout joueur averti par un carton blanc, jaune ou expulsé par un carton rouge pour des raisons autres qu'un excès d'engagement dû à notre sport se verra automatiquement responsabilisé de sa faute. Le club se réservera alors le droit d'infliger une sanction disciplinaire au licencié.

Article 7 : Les vestiaires et les locaux mis à disposition

Les joueurs s'engagent à respecter et restituer les locaux mis à leur disposition à domicile comme à l'extérieur propres et bien rangés (élastos, bouteille d'eau vide, shampoing, terre). Il s'agit de l'image de notre club et de ses adhérents que nous laissons après notre départ.

Il en est de même pour les vestiaires du terrain d'entraînement qui peuvent être utilisés par toutes les catégories du club (séniors, enfants/parents)

A l'issue des matches, entraînements et pots organisés les consommateurs se doivent de déposer les récipients en verre et plastique dans les containers ou futur containers prévus à ces effets. Les joueurs, dirigeants et accompagnateurs s'engagent également à conserver le club house mis à leur disposition propre et bien rangé. (Passage du balai et de la serpillère si nécessaire + lavage des couverts et assiettes)

Tout acte de vandalisme ou de dégradation volontaire implique la responsabilité de son auteur et sera soumis à une sanction disciplinaire, voire financière.

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte ou de dégradation à l'intérieur des enceintes de l'association, ainsi que lors des déplacements.

Tout joueur qui sera surpris en train de fouiller, de voler dans le sac d'un de ses camarades ou convaincu de vol sera définitivement exclu du club.

Article 8 : L'Esprit sportif et le Fair-play

En tout lieu et toutes circonstances, tout licencié des tricolores de Landrévarzec en est le

représentant. Il lui appartient d'avoir un comportement et une tenue irréprochables.
Chaque joueur s'engage à être respectueux de toutes les règles précitées et s'engage aux matchs comme aux entraînements à respecter l'adversaire, ses équipiers, ses dirigeants et l'arbitre.
Tout joueur qui aura un comportement allant à l'encontre de ces principes pourra faire l'objet de mesures disciplinaires qui peuvent aller de la simple suspension au renvoi définitif. Dans ce dernier cas la licence ne sera pas remboursée.
Tout joueur convoqué à une commission de discipline ou d'éthique sportive au district du Finistère, s'engage à y être présent et s'engage à envoyer un courrier d'excuse relatant les faits pour sa défense ou celle d'autrui.

Article 9 : La formation

Le club peut prendre à charge des formations : éducateurs, arbitre...pour des licenciés de l'ASTL qui en feraient la demande. Toutefois, les licenciés concernés par ces formations, s'engagent à rester membre du club pendant les trois années suivantes. Dans le cas contraire, les intéressés s'engagent à rembourser la totalité des frais de la formation engagés par le club.

Article10 : La vie du club

La vie du club ne s'arrête pas aux matchs et aux entraînements. Pour permettre de développer un projet éducatif, sportif ambitieux, pour garder et améliorer la convivialité au sein du club, nous demandons à chaque membre (joueurs, éducateurs, dirigeants et parents) de participer au minimum aux différentes manifestations du club proposées tout au long de l'année sportive.
Tout parent ou tout joueur voulant s'investir dans le club, comme dirigeant d'une catégorie, arbitre lors d'une rencontre, sera le bienvenu dans notre club, n'hésitez pas à nous rejoindre.
RAPPEL : LES DIRIGEANTS SONT BENEVOLES et donnent de leur temps pour vous et vos enfants.
Merci de nous respecter, comme nous devons vous respecter.